

XXII

INVENTAIRES

1. Pour préparer le préambule, l'honoraire sera de.....\$10.00 à \$30.00
2. Pour chaque heure de vacation, soit au bureau du notaire, soit au domicile des parties, un honoraire additionnel de..... 4.00

XXIII

VENTES À L'ENCHÈRE DE MEUBLES DE SUCCESSIONS,
DE FAILLITES, ETC.

1. Pour dresser le procès-verbal, l'honoraire sera de.....\$5.00 à \$15.00
2. De plus, pour chaque heure de vacation pour la vente..... 4.00

XXIV

LICITATIONS ET VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Pour le temps et troubles donnés aux procédés d'une licitation volontaire, comprenant requête, avis de parents, rapports d'experts, préparation du cahier des charges, l'honoraire, en sus de tous frais de voyage, déboursés et du coût du contrat, qui ne devra pas être moins de.....\$ 5.00
sera de.....\$15.00 à 30.00

De plus:

1. 2 par cent sur les premiers \$4.000 ou fraction de \$4.000 du prix de chaque immeuble ;

2. 1 par cent sur chaque mille piastres additionnel ou fraction de mille piastres jusqu'au montant de \$30.000, le notaire ne devant avoir droit à aucun honoraire sur tout excédent de \$30.000.

3. Pour la vente de parts de banques ou d'autres institutions industrielles et financières, mêmes honoraires que sur les immeubles.